

**NIELSEN****FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
TYRE SHEEN****RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit****Nom du produit** TYRE SHEEN**Identification interne** L010**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées** Couche de finition.**Utilisations déconseillées** Utiliser seulement pour les applications prévues.**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fournisseur** NIELSEN CHEMICALS
RAWDON ROAD
MOIRA
SWADLINCOTE
DERBYSHIRE
DE12 6DA
TEL: +44 (0) 1283 222277
FAX: +44 (0) 1283 225731
info@nielsenchemicals.com**1.4. Numéro d'appel d'urgence****Numéro d'appel d'urgence** +44 (0) 777 8505 330 (24 hrs). +44 (0) 1865 407333 (24 hrs). MEDICAL AND ENVIRONMENTAL EMERGENCIES ONLY.**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification (CE N° 1272/2008)****Dangers physiques** Non Classé**Dangers pour la santé humaine** Non Classé**Dangers pour l'environnement** Non Classé**2.2. Éléments d'étiquetage****Mentions de danger** EUH208 Contient du C.I.T. (EC No. 247-500-7) & M.I.T. (EC No. 220-239-6) (3:1 Mix). Peut produire une réaction allergique.**Mentions de mise en garde** P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.**2.3. Autres dangers**

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

TYRE SHEEN

GLYCERINE		30-60%
Numéro CAS: 56-81-5	Numéro CE: 200-289-5	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471987-18-XXXX
Classification Non Classé	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) -	
2,2',2"-NITRILOTRIETHANOL		<1%
Numéro CAS: 102-71-6	Numéro CE: 203-049-8	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486482-31-0000
Classification Non Classé	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) -	
2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL		<1%
Numéro CAS: 112-34-5	Numéro CE: 203-961-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475104-44-xxxx
Classification Eye Irrit. 2 - H319	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xi;R36	
C.I.T. (EC No. 247-500-7) & M.I.T. (EC No. 220-239-6) (3:1 Mix)		<1%
Numéro CAS: 55965-84-9		
Facteur M (aigu) = 10		Facteur M (chronique) = 10
Classification Acute Tox. 3 - H301 Acute Tox. 3 - H311 Acute Tox. 3 - H331 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) T;R23/24/25 C;R34 R43 N;R50/53	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.
Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.
Contact cutané	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une gêne persiste.

TYRE SHEEN

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Toux, oppression thoracique, sensation d'oppression thoracique.
Ingestion	Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac.
Contact cutané	Le produit contient une substance sensibilisante.
Contact oculaire	Peut provoquer une gêne.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO). Oxydes d'azote (NO_x).

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Aucune précaution particulière de lutte contre l'incendie connue.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Faire attention aux sols et autres surfaces qui peuvent devenir glissants. Eviter le contact avec des outils et objets contaminés. Laver soigneusement après avoir traité un déversement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Contenir et absorber le déversement avec du sable, de la terre ou tout autre matière non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Les conteneurs contenant la collecte de déversement doivent être étiquetés avec le contenu et le symbole de danger appropriés. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Laver soigneusement après avoir traité un déversement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

TYRE SHEEN

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Porter des gants de protection. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas réutiliser des conteneurs vides. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Ne pas utiliser dans les appareils de peinture par pulvérisation. Se laver la peau soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker à des températures comprises entre 4°C et 40°C.

Classe de stockage Stockage de produits chimiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

GLYCERINE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): WEL 10 mg/m³

WEL = Workplace Exposure Limit.

GLYCERINE (CAS: 56-81-5)

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 56 mg/m ³ Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 33 mg/m ³ Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 229 mg/kg p.c. /jour
PNEC	- Eau douce; 0.885 mg/l - Eau de mer; 0.0885 mg/l - rejet intermittent; 8.85 mg/l - Station d'épuration des eaux usées; 1000 mg/l - Sédiments (eau douce); 3.3 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 0.33 mg/kg - Sol; 0.141 mg/kg

2,2',2''-NITRILOTRIETHANOL (CAS: 102-71-6)

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 5.0 mg/m ³ Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 5.0 mg/m ³ Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 6.3 mg/kg p.c. /jour Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.25 mg/m ³ Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1.25 mg/m ³ Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 3.1 mg/kg p.c. /jour Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 13.0 mg/kg p.c. /jour
-------------	--

TYRE SHEEN

PNEC	- Eau douce; 0.32 mg/l
	- Eau de mer; 0.032 mg/l
	- rejet intermittent; 5.12 mg/l
	- Station d'épuration des eaux usées; 10.0 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 1.7 mg/kg
	- Sédiments (eau de mer); 0.17 mg/kg
	- Sol; 0.151 mg/kg

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL (CAS: 112-34-5)

DNEL	Industrie - Inhalatoire; : 101.2 mg/m ³
	Industrie - Contact avec la peau; : 20 mg/kg/jour
	Industrie - Inhalatoire; : 67.5 mg/m ³
	Consommateur - Inhalatoire; : 34 mg/m ³
	Consommateur - Contact avec la peau; : 10 mg/kg/jour
	Consommateur - Ingestion; : 1.25 mg/kg/jour

PNEC	- Eau douce; 1 mg/l
	- Eau de mer; 0.1 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 4 mg/kg
	- Sédiments (eau de mer); 0.4 mg/kg
	- Sol; 0.4 mg/kg
	- STP; 200 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de sécurité bien ajustées. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

TYRE SHEEN

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 4 heures. Le délai de rupture de la matière constitutive du gant peut différer d'un producteur de gants à un autre. Considérant les informations spécifiées par le producteur de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et changer les dès qu'une détérioration est détectée. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Le délai de rupture de la matière constitutive du gant peut différer d'un producteur de gants à un autre. Pour les mélanges, la durée de protection des gants ne peut pas être estimée précisément. Il est recommandé de changer fréquemment. Protective gloves should have a minimum thickness of 0.28 mm. Des gants fabriqués dans les matériaux suivants peuvent fournir une protection chimique appropriée: Caoutchouc (naturel, latex). Caoutchouc nitrile. L'épaisseur du gant n'est pas nécessairement une bonne mesure de la résistance du gant puisque le taux de perméation dépendra de la composition exacte du gant. Le choix des gants de protection dépend des produits chimiques manipulés, et des conditions de travail et d'utilisation. L'exposition répétée aux produits chimiques dégradera la capacité du gant à résister aux produits chimiques. Les environnements de travail et les pratiques de manipulation des produits peuvent varier, c'est pourquoi des procédures de sécurité devraient être développées pour chaque application prévue.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide limpide.
Couleur	Mauve.
Odeur	Fruitée.
pH	pH (solution concentrée): 7.50
Densité relative	1.097 @ 25°C
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.

9.2. Autres informations

Autres informations	Indéterminé.
---------------------	--------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.
------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
--------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Indéterminé.
--------------------------------------	--------------

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Il n'existe pas de conditions connues qui sont susceptibles d'entraîner une situation dangereuse.
---------------------	---

TYRE SHEEN

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂). Oxydes d'azote (NO_x).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalation	Toux, oppression thoracique, sensation d'oppression thoracique.
Ingestion	Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac.
Contact cutané	Le produit contient une substance sensibilisante.
Contact oculaire	Peut provoquer une gêne.

Informations toxicologiques sur les composants

GLYCERINE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 2 001,0

Espèces Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 1 000,0

Espèces Lapin

2,2',2"-NITRILOTRIETHANOL

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5 001,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 5 001,0

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5 530,0

Espèces Souris

ETA orale (mg/kg) 5 530,0

C.I.T. (EC No. 247-500-7) & M.I.T. (EC No. 220-239-6) (3:1 Mix)

Toxicité aiguë - orale

TYRE SHEEN

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg)	53,0
Espèces	Rat
Indications (DL₅₀ orale)	Valeur estimée.
ETA orale (mg/kg)	53,0
<u>Toxicité aiguë - cutanée</u>	
ETA cutanée (mg/kg)	300,0
<u>Toxicité aiguë - inhalation</u>	
ETA inhalation (vapeurs mg/l)	3,0
<u>Sensibilisation cutanée</u>	
Sensibilisation cutanée	Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - Cobaye: Sensibilisant.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

12.1. Toxicité

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants

GLYCERINE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LC₅₀, 96 heures: 54000 mg/l, Onchorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, >: > 10000 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 heures: > 2900 mg/l, Algues d'eau douce

Toxicité aiguë - microorganismes CE₅₀, >: > 1000 mg/l, Boues activées

2,2',2''-NITRILOTRIETHANOL

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LC₅₀, 96 heures: < 7900 mg/l,

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: > 2500 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CL₅₀, 72 heures: 216 mg/l,

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 48 heures: 1820 mg/l, Leuciscus idus (ide mélanote)

TYRE SHEEN

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	NOEC, 48 heures: >100 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	NOEC, 96 heures: >100 mg/l, Scenedesmus subspicatus

C.I.T. (EC No. 247-500-7) & M.I.T. (EC No. 220-239-6) (3:1 Mix)

toxicité aquatique aiguë

C(E)L₅₀	0.01 < C(E)L ₅₀ ≤ 0.1
Facteur M (aigu)	10
Toxicité aiguë - poisson	Valeur estimée. CL ₅₀ , 96 hours: 13 mg/l, Poissons

toxicité aquatique chronique

NOEC	0.001 < NOEC ≤ 0.01
Dégradabilité	Non rapidement dégradable
Facteur M (chronique)	10

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit devrait être biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Non applicable.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets L'élimination de ce produit, intermédiaires de production, résidus et sous-produits doit toujours être conforme aux dispositions légales en matière de protection environnementale et d'élimination des déchets et à toute exigence des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

Special Provisions note

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

TYRE SHEEN

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac Non applicable.

conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbreviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
CAS: Chemical Abstracts Service.
DNEL: Dose dérivée sans effet.
IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
PNEC: Concentration prédite sans effet.
vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
NOEC: Concentration sans effet observé.
ONU: Organisation des Nations unies.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision

09/06/2017

Révision

1.3

Remplace la date

24/09/2015

TYRE SHEEN

Numéro de FDS	25478
Phrases de risque dans leur intégralité	Non classé R11 Facilement inflammable. R36 Irritant pour les yeux.
Mentions de danger dans leur intégralité	H301 Toxique en cas d'ingestion. H311 Toxique par contact cutané. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H331 Toxique par inhalation. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 Contient du C.I.T. (EC No. 247-500-7) & M.I.T. (EC No. 220-239-6) (3:1 Mix). Peut produire une réaction allergique.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.